

Hobbes et la sécurité comme principe politique
Introduction à l'œuvre de Thomas Hobbes¹ (1588 – 1679)

auteur : [elp \(Pierre Serange\)](#) – [approximations.fr](#) – [débat en cours](#)

A Géraldine Lepad, à qui ce texte doit beaucoup, en souvenir de ses excellents cours de philosophies politique du lundi...

La philosophie politique de Hobbes ne peut se comprendre qu'en rapport avec sa vision de l'homme. L'homme est en effet pour Hobbes un être de désirs. Exemple (qui n'est pas de Hobbes, mais pour faire comprendre): on désire avoir une maison. On l'obtient, on est satisfait, mais immédiatement après on va désirer d'autres meubles, une autre tapisserie. Si on les a ? On désirera avoir une nouvelle voiture, réaménager la cheminée, bref, on ne cesse jamais de désirer ; l'essence de l'homme (ce qui le caractérise, donc) c'est d'avoir en permanence de nouveaux désirs qui le poussent toujours à se dépasser, à bousculer sa vie. Hobbes exprime clairement cette vision de l'homme dans son seul ouvrage politique achevé, le *Léviathan*, juste avant d'exposer ses théories proprement politiques, au chapitre XI : « C'est pourquoi je place au premier rang, à titre de penchant universel de tout le genre humain, un désir inquiet d'acquérir puissance après puissance, désir qui ne cesse seulement qu'à la mort² ».

Le fait qu'il décrive la nature humaine avant d'exposer ses thèses sur le plan politique est voulu : c'est en fonction de ce qu'est l'homme que ses thèses se justifient. En nous présentant l'homme comme un être de désirs il va introduire la question politique : que faire, en effet, si deux hommes désirent la même chose ? Exemple (encore une fois de moi): moi et un ami désirons un bien unique, une maison. On ne peut la partager ou la dupliquer ; moi et mon ami allons devenir ennemis, luttant pour obtenir cette maison. C'est tout à fait la pensée de Hobbes, qui nous dit que « si deux humains désirent la même chose, dont ils ne peuvent cependant jouir l'un et l'autre, ils deviennent ennemis et, pour parvenir à leur fin [...] ils s'efforcent de s'éliminer ou de s'assujettir l'un l'autre³ » (*Léviathan*, ch.XIII). On peut aller jusqu'à tuer l'autre pour obtenir l'objet qui nous fait tant envie, ou l'assujettir, c'est-à-dire ne pas le tuer mais le dominer, le mettre au pas.

Pour une société sans aucune loi ni aucun gouvernement, ce problème se répèterait en permanence. Certains s'associeraient pour tuer celui qui était le plus puissant, certains utiliseraient leur force physique, d'autres leur ruse,... Mais ceux qui s'étaient d'abord associés pour tuer le plus puissant redeviendraient ennemis au moment du partage de ses biens parce chacun voudrait le même, etc... Bref, dans une société sans pouvoir politique, où chacun jouit d'une liberté totale, y compris celle de voler, de tuer, pour satisfaire ses envies, rien n'est garanti : on peut perdre ses biens (ce que l'on possède) ou sa vie parce qu'ils seront jalosés en permanence par les autres. C'est une situation de risque permanent, de danger perpétuel pour ce que l'on est et ce que l'on a.

Or cette société, c'est l'état de nature tel que le pense Hobbes au ch.XIII du *Léviathan*, état de nature à traduire comme « état où les hommes n'ont ni loi ni gouvernement, et où donc leur nature de désirs incessants s'exprime pleinement ». L'état de nature est à comprendre chez Hobbes comme un état où on voit la nature humaine égoïste, pleine de désirs, s'exprimer sans aucun frein (puisqu'il n'y a pas de limite légale). On comprend alors pourquoi Hobbes qualifie un tel état de « guerre de chacun contre chacun⁴ », un « misérable état de guerre⁵ », dangereux, où la vie ne tient qu'à un fil, les hommes étant, les uns pour les autres, au mieux des alliés temporaires, au pire des ennemis. Voilà pourquoi Hobbes reprend la célèbre parole d'un poète latin pour qui « l'homme est un loup pour l'homme » : sans frein politique, à l'état de nature, chaque homme est en danger permanent à cause des autres hommes.

¹ Toutes les citations du *Léviathan* renvoient à l'édition Folio Essais, traduction par G.Mairet, 2000 ; les citations du *De cive* à l'édition G.F., traduction par S. Sorbière, 1982.

² *Léviathan*, p.187-8.

³ *Ibid.*, p.222.

⁴ *Ibid.*, p.224.

⁵ *Ibid.*, p.224.

[elsp \(Pierre Serange\)](#) – [approximations.fr](#) – [débat en cours](#)

Contrairement, donc, à la thèse d'Aristote dans *Les Politiques* selon laquelle les hommes prennent naturellement plaisir à vivre ensemble, Hobbes nous dit qu'en l'absence de pouvoir politique pour les maintenir en ordre, les hommes n'éprouvent pas de plaisir à vivre ensemble, ce qui est logique puisque l'on a peur en permanence de ce que pourraient faire les autres contre nous. Voilà comment il faut comprendre, toujours au ch.XIII, ce que dit Hobbes : « les humains n'éprouvent aucun plaisir (mais plutôt un grand déplaisir) à demeurer en présence les uns des autres s'il n'y a pas de puissance capable de les tenir tous en respect⁶ ».

Si, d'ailleurs, les hommes sont égaux pour Hobbes dans l'état de nature, c'est dans la capacité qu'ils ont, chacun, par ruse ou par force, seul ou associé, à faire du mal à autrui, à le voler ou à le tuer. Chaque personne peut en tuer une autre, mais aussi chaque personne peut se faire tuer par une autre. Tout le monde est donc égal à ce niveau : « en ce qui concerne la force du corps, le plus faible a assez de force pour tuer le plus fort, soit par une manœuvre secrète, soit en s'alliant à d'autres⁷ ».

Contrairement à Rousseau pour lequel l'égalité est un droit à instaurer par la convention politique, pour Hobbes l'égalité est naturelle, pré-politique. De même, pour Rousseau elle est positive, un idéal à atteindre par l'institution politique ; pour Hobbes elle est négative, un don dangereux de la nature pour la paix civile.

Il faut cependant faire attention : cet état de nature n'est pas un état qui a existé ou qui pourrait exister ; c'est un état apolitique supposé, construit par lui, une fiction de l'esprit pour mieux comprendre ce qui a poussé les hommes à s'associer et à construire leurs régimes politiques. Ce que fait Hobbes, c'est qu'il prend l'homme tel qu'il est, égoïste et rempli de désirs ; il suppose ensuite qu'il n'y a ni loi ni pouvoir politique, et il imagine les conséquences d'un tel égoïsme sans frein : la guerre de chacun contre chacun. Il n'y a pas, pour lui, de justice avant les lois, comme il le dit au début du *De cive*⁸. La justice est définie par la loi, être juste n'est qu'obéir à la loi. On voit au passage que la dénonciation, dans un régime tyrannique, des personnes n'étant pas en conformité avec l'idéologie dominante, seraient ainsi dénoncés de manière juste pour Hobbes si la loi l'exigeait. C'est une des conséquences de cette définition de la justice.

Il faut donc bien comprendre que nous n'avons pas, comme le pensera plus tard Kant et avant lui Rousseau, un sentiment moral inné de justice. La justice n'est pas une idée, un idéal, un sentiment profond ; elle n'est pas affaire de morale pour Hobbes. La justice n'est qu'affaire de politique, ce qui est juste étant d'obéir aux lois du pays auquel on appartient. Il n'y a pas de juste intemporel ; le juste, tout comme les lois, évolue, ce qui est logique puisque les lois définissent pour Hobbes ce qui est juste. C'est exactement la réflexion de Hobbes quand il dit, dans ce même ch.XIII : « Ceci est aussi une conséquence de cette guerre de chacun contre chacun : que rien ne peut être injuste. Les notions du bon et du mauvais, du juste et de l'injuste n'ont pas leur place ici. Là où n'existe aucune puissance commune, il n'y a pas de loi : là où il n'y a pas de loi, rien n'est injuste. [...] Justice et injustice ne sont nullement des facultés du corps ou de l'esprit [innées, donc]. [...] Ce sont des qualités relatives à l'humain en société [avec des lois], non à l'humain solitaire [dans l'état de nature]⁹ ».

Cependant les sociétés se sont instituées avec leurs lois, il est possible de sortir de ce misérable état, pour Hobbes, grâce aux passions, dont certaines « poussent à la paix¹⁰ » comme « la peur de la mort, le désir des choses nécessaires à une existence confortable¹¹ » ; et à la raison, qui « suggère les articles de paix adéquats, sur lesquels [les hommes] se mettront d'accord¹² » (encore et toujours cet important ch.XIII du *Léviathan*). Autrement dit, au bout d'un moment, les hommes ont peur de mourir à cause des autres, en ont marre de ne pas pouvoir vivre confortablement et en sécurité ; ces peurs prennent le dessus sur leurs désirs, et, pour la première fois, les freinent. Ils se disent alors « il faut faire quelque chose pour que cela cesse ». Et, à ce moment-là, ils raisonnent (utilisent leur raison) pour proposer un plan de paix civile aux autres, qui sera le contrat social de Hobbes (très différent,

⁶ *Ibid.*, p.223.

⁷ *Ibid.*, p.220.

⁸ *Le citoyen*, Section Première, ch.I, p.97.

⁹ *Léviathan*, p.22-228.

¹⁰ *Ibid.*, p.228.

¹¹ *Ibid.*, p.228.

¹² *Ibid.*, p.228.

[elsp \(Pierre Serange\)](#) – [approximations.fr](#) – [débat en cours](#)

évidemment, de celui de Rousseau). On peut à ce titre parler d' « insociable sociabilité » des hommes chez Hobbes (l'expression est de Kant¹³, plus d'un siècle plus tard), puisque les hommes vont décider d'entrer en société (ils vont être sociables) sans toutefois perdre leur égoïsme (ils vont demeurer insociables). Ils vont avoir besoin des autres pour leur sécurité (sociables) mais s'en passeraient bien s'ils pouvaient assouvir tous leurs désirs sans crainte (insociables). Chez Hobbes comme chez Kant, les autres sont des moteurs pour notre vie (dans la société, on est en sécurité, nous et nos biens) et des freins (les lois limitent nos possibilités, et donc empêchent certains désirs d'être réalisés).

Mais en quoi va constituer ce contrat ? S'il est dicté par la raison des hommes, cela signifie donc que l'ordre politique n'est pas naturel, mais bien construit par l'homme. Le droit est en ce sens une création de l'homme. L'Etat-léviathan qui va être construit sera donc une émanation de la raison. C'est donc la guerre de chacun contre chacun qui justifie l'ordre politique. Soit les hommes sont livrés à eux-mêmes et ils se détruisent petit à petit, soit ils se soumettent à l'Etat et à ses lois, et à ce moment-là ils se conservent. La force de l'Etat doit être pour cela proportionnelle à la faiblesse des individus. La création de cet Etat va alors obéir à la notion d'intérêt bien compris : l'intérêt des hommes, au départ, semble être de suivre leurs désirs sans se préoccuper des autres ; la guerre qui en résulte et l'insécurité constante font que leur intérêt va devenir de s'associer de telle manière que la sécurité des biens et des personnes soit garantie. Si chacun se freine, chacun est sûr de survivre et de garder ses biens. Voilà ce qui est désiré au moment de s'associer par contrat dans une société.

Hobbes définit ce qu'est un contrat au ch.XIV *du Léviathan* : « le transfert mutuel du droit est ce que l'on appelle un contrat¹⁴ ». Or, chaque personne, dans l'état de nature, nous l'avons vu, a tous les droits. La raison, calculant son intérêt, va faire le raisonnement suivant : « si j'abandonne tel droit, mais qu'eux en retour l'abandonnent aussi, certes je serais moins libre, et eux aussi, mais au moins il n'y aura pas de guerre entre nous ». En clair : la volonté de paix va provoquer une volonté d'abandonner une partie de ses droits, à la condition que chacun fasse de même dans la communauté politique, pour la paix au sein de cette communauté. Autrement dit, ne plus jouir de tous ses droits solitaires pour jouir du droit commun à la sécurité. Voilà ce que veut dire Hobbes quand il dit, au ch.XIV : « que ce soit la volonté de chacun, si c'est également celle de tous les autres, aussi longtemps qu'il le pensera nécessaire à la paix et à sa propre défense, d'abandonner ce droit sur toute chose, et qu'il soit satisfait de disposer d'autant de liberté à l'égard des autres que les autres en disposent à l'égard de lui-même¹⁵ ». On voit au passage que, à l'égalité négative présente dans l'état de nature tout à l'heure (possibilité égale de tuer et d'être tuer pour chacun), succède ici une égalité positive, par contrat, qui fait que chacun s'engage aux mêmes restrictions de sa liberté dans le but de la paix commune.

Le problème d'un contrat, et le problème de toute convention, c'est que les hommes sont prompts à s'engager, à promettre ; mais ils ne respectent jamais leurs promesses. Autrement dit, les hommes sont conscients du fait qu'ils ne peuvent pas vivre dans l'état de nature, et qu'il leur faut limiter leur droit naturel pour assurer la sécurité de tous, d'où le contrat. Mais, concrètement, si le contrat n'est qu'un engagement « en l'air », bien vite les hommes vont l'oublier, ne plus le respecter, et, petit à petit, vont vouloir reconquérir tous leurs droits de l'état de nature, retombant par là-même dans la guerre qu'ils voulaient éviter par le contrat (: « Les conventions, sans l'épée, ne sont que des mots, et sont sans force aucune pour mettre qui que ce soit en sécurité¹⁶ », *Léviathan*, ch.XVII). Il faut donc, en plus du contrat, quelque chose qui les oblige à le respecter, par peur des sanctions s'ils s'y dérobent. On ne respecte pas le contrat, chez Hobbes, contrairement à Rousseau, par « amour » ou par conviction que c'est une bonne chose. On le respecte parce qu'on a peur de ce qui pourrait nous arriver si on ne le faisait pas.

Le problème qui se pose alors est le suivant : QUI doit obliger les hommes à respecter leurs engagements, et comment ? Ce ne peut être l'ensemble des hommes, qui, on l'a vu, va forcément dévier. Il va donc falloir confier l'autorité à un souverain, c'est-à-dire à un homme ou à un groupe d'hommes, qui va avoir pour tâche de faire respecter aux hommes leurs engagements. Le contrat va

¹³ Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, IV.

¹⁴ *Léviathan*, p.235.

¹⁵ *Ibid.*, p.232.

¹⁶ *Ibid.*, p.282.

donc être, entre les hommes, de respecter, pour le bien de tous, ce que veut le souverain. Ce que le peuple va demander au souverain, c'est d'assurer, pour tous, la sécurité des personnes et des biens. Qu'importent les moyens utilisés, qu'importe si la liberté est réduite, l'essentiel est, pour Hobbes, que le pouvoir du souverain sur le peuple (sur ses « sujets », donc) permette cette sécurité, et « une existence confortable¹⁷ ». En d'autres termes, tant qu'un confort minimal et une sécurité satisfaisante est permise par le pouvoir, le peuple n'a aucun droit de se rebeller contre le souverain. Il n'y a donc pas de contrat entre les hommes et le souverain qui les dirige : cela signifierait, comme l'indique la définition du contrat donnée plus haut, que le souverain lui aussi s'engage à quelque chose. Seule la multitude s'engage à respecter la volonté d'une seule personne, l'Etat-Léviathan.

En effet, le pacte est tel que chaque homme s'engage à obéir aux décisions du souverain quelles qu'elles soient, sans possibilité pour le peuple de contrôler ce que fait le souverain. Une fois le contrat signé, le souverain fait ce qu'il veut, sans que le peuple ait quelque chose à dire. Les sujets doivent obéir aux volontés du souverain, quelles qu'elles soient. D'où, évidemment, le risque d'un abus de pouvoir par le souverain, critiqué par ceux qui viendront après Hobbes. Le contexte tendu, sur fond de guerre civile, pendant la vie de Hobbes explique sans doute en partie la radicalité de son point de vue. Mais il faut aussi comprendre que, dans la mesure où pour Hobbes chacun contracte librement, par intérêt, laissant son pouvoir au souverain, donner le droit à l'homme de changer d'avis serait revenir au problème de tout à l'heure : les hommes, mécontents d'être limités par le souverain, changeraient d'abord de souverain, voulant toujours plus de pouvoir, et petit à petit on retomberait dans la guerre de chacun contre chacun. On pourrait aussi penser que l'on donne son pouvoir au souverain de faire appliquer des lois sur lesquelles on s'est mis d'accord au tout début, dans le contrat, mais que ce dernier n'a pas le pouvoir de changer ces lois ou d'en proposer d'autres ; il aurait en somme un rôle purement exécutif, sans pouvoir législatif. Mais là aussi, cela n'est pas possible, pour Hobbes, puisqu'il faut en permanence s'adapter aux changements de la société, aux évolutions techniques, etc... Il faut donc des lois nouvelles pour limiter les nouveaux désirs des hommes. Or, si c'est la multitude qui décide, elle va de nouveau se disputer, chacun tirant la couverture à soi... C'est retomber, insensiblement, dans la guerre de chacun contre chacun. Cela, Hobbes n'en veut évidemment pas, il donne donc tout pouvoir au souverain, législatif et exécutif, ceci éternellement. Dès lors que les hommes s'engagent entre eux à respecter, pour leur propre sécurité, la volonté d'un seul, ils ne peuvent revenir en arrière, et c'est précisément le rôle du souverain que de les forcer à respecter leurs engagements. Être souverain et permettre un désengagement, c'est ne pas assumer le rôle qui lui a été confié par la multitude.

Or, et ce terme de « rôle » prend ici tout son sens, il faut bien voir que la multitude est l'auteur, au sens du ch.XVI¹⁸ du Léviathan, du contrat. Elle donne au souverain un rôle, comme un auteur de théâtre donnerait un rôle à un acteur. Ce rôle est celui de permettre la sécurité, par tous les moyens. A l'origine du contrat il y a la multitude de gens qui veulent contracter, comme à l'origine d'une pièce il y a l'auteur. A la réalisation de ce projet, il y a le souverain pour le contrat ou l'acteur pour la pièce. Cette comparaison entre le théâtre et la politique, utilisée par Hobbes dans ce chapitre du *Léviathan*, trouve sa limite dans le fait qu'un acteur est dirigé par l'auteur ; là, le souverain a toute la puissance qu'il souhaite. Hobbes nous dit même que « c'est une faute pour un prince que de ne pas revendiquer un pouvoir maximal¹⁹ » (*Léviathan*, ch.XXIX). Jouer parfaitement son rôle de souverain, c'est utiliser toute la puissance possible pour faire respecter ses lois, lois qui sont « la volonté du souverain²⁰ » (*De cive*, ch.VI). Le souverain doit avoir une « autorité souveraine et absolue » vis à vis de ses sujets, et il « n'est pas attaché aux lois civiles » (*De cive*, ch.VI²¹, *Léviathan* ch. XXIX²²).

Autrement dit, le souverain fait ce qu'il veut dès lors que le peuple a contracté et lui a transféré son pouvoir. Il a autorité sur cette multitude soumise qui n'a qu'à lui obéir. Toute rébellion affaiblirait ce pouvoir, pouvoir nécessaire pour éviter la guerre de chacun contre chacun. La légitimité du pouvoir du souverain vient du fait que, sans lui, les hommes ne seraient pas en sécurité. Et c'est ainsi que l'on

¹⁷ *Ibid.*, p.228.

¹⁸ *Ibid.*, notamment p.274-278.

¹⁹ *Ibid.*, p.477.

²⁰ *Le citoyen*, p.153.

²¹ *Ibid.*, p.159.

²² *Léviathan*, p.482.

peut comprendre la gravure du Léviathan (cf dernière page du dossier), représentant l'Etat, en première page du *Léviathan* : le souverain est composé de tous les hommes ayant contracté pour lui remettre leur pouvoir, à une autorité et une puissance absolue sur ses sujets, qu'il décide de la guerre contre les pays voisins ou qu'il veuille punir de mort ceux qui n'obéissent pas à ses lois. Pour Hobbes, le souverain est « celui duquel dépend la volonté de toute la République²³ » (*De cive*, ch.VI): en d'autres termes, les volontés des sujets s'effacent devant la volonté du souverain à qui ils ont donné tout pouvoir. Et, ici, il est impossible que le pouvoir soit dit injuste, puisque n'est dit injuste que ce qui est hors la loi. Le pouvoir définissant la loi, il est toujours juste...

Cependant, Hobbes se défend d'être le défenseur d'un despotisme déguisé. Pour lui en effet, si le souverain abuse de son pouvoir, faisant le malheur de son peuple, cela se retournera contre lui, et cela finirait par lui être préjudiciable. Autrement dit le souverain a tout intérêt à bien gérer le pouvoir qui lui est donné, pour que les hommes ne se rebellent pas contre lui et qu'il puisse faire ce qu'il souhaite. Bien gérer ce pouvoir, c'est permettre cette vie confortable et en sécurité pour ses sujets, et ne pas faire des lois qui mettent en danger ce sentiment de bien-être de la part du peuple. Nous retrouvons un thème que Montesquieu traitera plus tard, dans *De l'Esprit des Lois* : l'important n'est pas la liberté que l'on a, mais « l'opinion que l'on a de sa propre liberté » (*De l'esprit des lois*, livre XII). Cette opinion peut se tromper : on peut avoir l'impression d'être libre alors que le souverain contrôle tout... Il faut que le souverain arrive à nous faire croire qu'il ne nous dirige pas trop, en nous assurant cependant une vie sûre et confortable, pour qu'il se maintienne. Hobbes reconnaît tout de même au peuple le droit de se révolter, si et seulement si le souverain n'assure pas leur sécurité ; c'est cependant la même chose que nous avons déjà dite : un peuple qui a l'impression de ne pas être bien dirigé va se révolter, le souverain ne pourra pas user de la force indéfiniment.

Nous pouvons maintenant comprendre la formulation exacte du contrat au ch.XVII du *Léviathan* : « Le seul moyen d'établir pareille puissance commune, capable de défendre les humains contre les invasions des étrangers et les préjudices communs aux uns par les autres, et, ainsi, les protéger de telle sorte que, par leur industrie propre et les fruits de la terre, ils puissent se suffirent à eux-mêmes et vivre satisfaits, est de rassembler toute leur puissance et toute leur force sur un homme ou sur une assemblée d'hommes, pour porter leur personne [...]. Il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, faite par convention de chacun avec chacun, de telle manière que c'est comme si chaque individu devait dire à tout individu : j'autorise cet homme ou cette assemblée d'hommes, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et autorises toutes ses actions de la même manière²⁴ ».

On voit bien que, par rapport à Rousseau, il n'y a pas vraiment de lien social, de communauté de valeurs, puisque c'est l'Etat qui soude artificiellement les hommes entre eux, sous le joug d'un pouvoir unique. L'Etat est donc une construction artificielle des hommes pour limiter leur penchant naturel à l'égoïsme, pour permettre une survie agréable à un peuple. La liberté, on l'a vu, n'est pas le souci premier de Hobbes, ce que doit garantir le politique, contrairement à Rousseau. La seule mission du politique est de garantir une sécurité et un confort minimaux, un survivre-ensemble plus qu'un vivre-ensemble. L'Etat-Léviathan est un Etat fort, disposant d'une puissance maximale, dans le but de limiter la puissance de chacun.

Hobbes a donc permis de se libérer de la conception d'Aristote selon laquelle la société allait de soi, que l'homme était naturellement porté à s'associer, et qu'il y prenait naturellement du plaisir. Il a aussi, par sa comparaison, annoncé les théories de la représentation du peuple (le peuple est l'auteur, le représentant –pour lui le souverain-, l'acteur). Il a surtout produit une remarquable analyse de l'homme, se défendant de « noircir » le tableau, étant par là plus réaliste que ne le sera Rousseau, ou que ne l'a été Aristote : « Quelle opinion se fait-il de ses semblables quand il voyage tout armé, de ses concitoyens quand il boucle ses portes, et de ses enfants, de ses domestiques quand il verrouille ses coffres ? N'accuse-t-il pas autant le genre humain par ses actes que je le fais par mes mots²⁵ ? » (*Léviathan*, ch.XIII) Et, de par cette analyse de la nature humaine, il a permis de penser la raison d'être de cet artifice qu'est l'Etat, c'est-à-dire de penser pourquoi nous ne pourrions nous passer des

²³ *Le citoyen*, p.164.

²⁴ *Léviathan*, p.287-288.

²⁵ *Ibid.*, p.226.

lois, d'Etat, de politique. Voilà pourquoi ses ouvrages sont aussi lus, malgré les risques évident d'abus de pouvoir que présente sa théorie politique. Plus que la solution miracle du politique, Hobbes a sans doute eu le génie de poser les bons problèmes, et de commencer des analyses dont tous les penseurs politiques, jusqu'à nos jours, s'inspirent.

ElsP alias Pierre Serange.

